

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 20 avril 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PERIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Huit (8) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur les motifs qui ont amené le conseil à changer sa méthode d'attribution de contrat pour le contrôle des petits animaux sur son territoire.
 - Demande de suivi sur la demande d'élimination du dépôt à neige au Parc régional des îles de Saint-Timothée ainsi que sur l'installation des nouveaux panneaux d'interprétation dans ce parc.
 - Demande d'information sur le remplacement éventuel des groupes de danse country par un animateur (DJ) par le Festival équestre de Valleyfield et dépôt d'une liste des écoles qui participent gratuitement à cette activité.
 - Demande d'implantation d'un parc à chiens dans le district de la Baie.
 - Demande de mise sur pied d'un comité de citoyens pour le suivi des travaux de l'autoroute 30 sur le territoire de la Ville.
 - Demande d'intervention adressée à la Ville pour la correction des fossés creusés le long du boulevard Bord-de-l'Eau pour l'exécution des travaux d'infrastructures de la Pointe-Meloche et de Grande-Île est.
 - Demande d'implantation d'un arrêt à l'intersection de la rue Victoria et du parc Maisonneuve pour le passage piétonnier et cyclable se trouvant à cet endroit.
 - Demande de remplacement des jeux désuets installés au parc Maisonneuve.
 - Demandes de suivi des travaux de dynamitage effectués dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche, d'information sur l'échéancier des travaux et d'entretien des rues de ce secteur à l'aide du balai mécanique durant l'exécution des travaux.
-

2010-04-159 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 avril 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2010, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Acquisition de lots situés dans le secteur de l'île Dondaine de la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield
 - 5.2 Modification de la tarification pour les usagers du service de transport collectif de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.3 Protocole d'entente avec la Société du vieux Canal de Beauharnois pour l'exploitation du petit bassin d'eau du vieux Canal dans le cadre de la présentation d'un projet à caractère touristique
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Acceptation de la démission de monsieur François Mercier au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.2 Acceptation de la retraite de madame Francine Bérubé-Leboeuf au poste de technicienne à la documentation, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire
 - 6.3 Acceptation de la retraite de monsieur Jacques Delisle au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.4 Congédiement de l'employé numéro 7610
 - 6.5 Création d'un poste d'inspecteur en construction au Service de l'urbanisme et des permis
 - 6.6 Nomination au poste de préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.7 Nominations aux postes de pompier permanent à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.8 Ratification d'embauche et de départ pour le mois de mars 2010
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Autorisation de signatures relatives aux immeubles adjugés à la suite de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 23 juin 2009
8. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 8.1 Approbation de la liste de comptes numéro 138 totalisant 5 503 243,30 \$ et de la liste des chèques annulés numéro 17
 - 8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 12 avril 2010
 - 8.3 Entente de service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 avec la Ville de Lévis
9. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Autorisation pour un permis de boisson aux Régates de Valleyfield inc. pour la tenue de leurs activités
 - 9.2 Autorisation pour un permis de boisson à Coton-46, Coalition intersyndicale du Suroît pour la tenue de leur activité

- 9.3 Autorisation pour une fermeture de rue dans le cadre des festivités du 65^e anniversaire organisées par Diageo approvisionnement mondial Valleyfield
- 9.4 Diverses autorisations au Club de canoë-kayak Les Deux-rives inc. pour la tenue d'une activité de course de bateaux-dragons
- 9.5 Diverses autorisations pour la tenue de la fête nationale, volet local
- 9.6 Modification de la convention concernant la construction, la rénovation et le financement d'équipements sportifs sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports et du cégep de Valleyfield
- 9.7 Modification du protocole d'entente avec les Régates de Valleyfield inc. pour l'octroi d'une aide financière et matérielle
- 9.8 Protocole d'entente avec Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 9.9 Protocole d'entente avec les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide matérielle et financière
- 9.10 Protocole d'entente avec la Société nationale des Québécois du Suroît pour l'organisation de la fête nationale, volet régional
- 9.11 Protocole d'entente avec le Camp de vacances familiales Valleyfield inc. pour la gestion et l'exploitation du camp de vacances familiales

10. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 10.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure des 5370-5380, boulevard Hébert afin d'autoriser la construction d'une passerelle et réponse à cette demande
- 10.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 4, rue Joron afin d'autoriser la construction d'un bâtiment de deux étages et l'aménagement de cases de stationnement et réponse à cette demande
- 10.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 408, rue Maisonneuve afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 10.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 88, rue Saint-Laurent afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et réponse à cette demande
- 10.5 Autorisation au restaurant Café Bistro Exotiqua inc. pour l'aménagement d'un café-terrasse sur la rue Victoria
- 10.6 Autorisation à la Fondation Moïse-Plante et à la Banque Nationale pour la tenue d'une soirée-spectacle dans le cadre d'une activité de collecte de fonds
- 10.7 Demande d'autorisation de Gaz Métro auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la relocalisation du poste de détente numéro 2373
- 10.8 Mandat à une firme de spécialistes en environnement pour la caractérisation des cours d'eau en zone urbaine de la Ville

11. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Contrat avec l'organisme sans but lucratif Campifélin inc. pour le contrôle animalier

12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Don aux pompiers du Honduras
- 12.2 Mandats à une firme d'architectes dans le cadre des travaux de rénovation de la caserne Paul-Marleau et de la cour municipale et ceux de l'hôtel de ville

13. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 13.1 Invitation à soumissionner 2010-ENV-01: fourniture et installation de caméras à l'usine de filtration
- 13.2 Invitation à soumissionner 2010-ENV-08: réfection des bordures de rues en béton bitumineux
- 13.3 Invitation à soumissionner 2010-ENV-15: fourniture et disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs
- 13.4 Invitation à soumissionner 2010-ENV-16: fauchage des terrains vacants et des bords de chemins

13.5 Invitation à soumissionner 2010-SRC-07: services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des travaux de rénovation de la surface du terrain de soccer au parc Marquette

13.6 Invitation à soumissionner 2010-SRC-14: entretien d'îlots d'arbustes

14. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

14.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux ainsi que de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette

14.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 195

14.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 196 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

15. RÈGLEMENTS D'URBANISME

15.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

15.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

16. DIVERS

16.1 Appui à la Coalition Train Rapide : Objectifs Rive Sud pour le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor

16.2 Libération et autorisation de dépenses à un membre du conseil municipal afin de participer au colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est

16.3 Libération et autorisation de dépenses au maire afin d'assister au Colloque de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

16.4 Nomination d'un maire suppléant

16.5 Nomination d'un membre du conseil afin de siéger au comité Femmes et ville

16.6 Vacation et frais de représentation des membres du conseil municipal afin d'assister au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2010-04-160

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2010 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2010 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 15 avril 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2010 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2010, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2010-04-161 ACQUISITION DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE L'ÎLE DONDAINE DE LA CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à l'acquisition d'environ 40 lots de la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield, lots situés dans le secteur de l'île Dondaine ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'option d'achat et convienne d'acquérir de la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield les lots suivants : 1 687 840, 1 688 850, 1 688 727, 1 688 716, 1 688 705, 1 688 694, 1 688 683, 1 688 672, 1 688 661, 1 688 650, 1 688 751, 1 688 738, 1 688 639, 1 688 627, 1 688 616, 1 688 605, 1 688 594, 1 688 583, 1 688 572, 1 688 839, 1 688 828, 1 688 817, 1 688 806, 1 685 978, 1 688 795, 1 688 784, 1 688 773, 1 688 762, 1 688 528, 1 688 539, 1 688 550, 1 688 561, 1 688 483, 1 688 494, 1 688 505, 1 688 516, 1 688 472, 1 688 450, 1 688 461, 1 688 439 et 1 688 428 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, lots situés dans le secteur de l'île Dondaine, pour un montant maximal de 221 746 \$, taxes en sus, le cas échéant ;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, afin de réaliser les actes d'acquisition incluant les quittances de créance et les servitudes, si requises ;

QUE le conseil municipal mandate M^e Michel Cantin de la firme d'avocats Bélanger Sauvé afin de réaliser la demande d'acquisition des lieux auprès du gouvernement du Québec ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente relative aux présentes incluant le contrat de vente, les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant ;

QUE l'acquisition de ces lots soit conditionnelle à l'obtention des pouvoirs nécessaires à l'acquisition des lieux ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 120 000 \$ inscrit au rapport préparé par le directeur au développement et adjoint au directeur général, le cas échéant ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 170 900 \$ à même le surplus anticipé de l'année 2009.

ADOPTÉ

2010-04-162

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES USAGERS DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES PAR TAXI DISPENSE PAR TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a confié à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield la gestion et l'opération du service de transport collectif de personnes par taxi sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'expansion du service de transport collectif de personnes par taxi dans les secteurs Saint-Timothée et Grande-Île depuis le 4 avril 2005 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de renégocier le contrat avec la Compagnie Leduc ltée pour janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT le Règlement 063 adopté le 15 mars 2005 stipulant que la Ville s'engage à fixer, par résolution, les différents tarifs pour le transport collectif de personnes par taxi ;

VU la recommandation favorable émise par la conseillère à la vie communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fixe à 95 \$ le tarif pour la passe mensuelle des usagers du service de transport collectif de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, à compter du 1^{er} juin 2010 ;

QUE la Ville confie à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification pour les usagers, en date du 1^{er} juin 2010, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., chapitre T-12).

ADOPTÉ

2010-04-163

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIETE DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS POUR L'EXPLOITATION DU PETIT BASSIN D'EAU DU VIEUX CANAL DANS LE CADRE DE LA PRESENTATION D'UN PROJET A CARACTERE TOURISTIQUE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du vieux Canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'exploitation du petit bassin d'eau du vieux Canal dans le cadre de la présentation d'un projet à caractère touristique ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Société du vieux Canal de Beauharnois relatif à la production, la réalisation et la coordination d'une activité organisée par l'organisme Héritage Maritime Canada dans le cadre d'un projet à caractère touristique, pour l'année 2010 ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière maximale de 317 107 \$ audit organisme ;

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires de 317 107 \$ inscrits au rapport préparé par le directeur au développement et adjoint au directeur général, le cas échéant ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-04-164 ACCEPTATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS MERCIER AU POSTE DE POMPIER A TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la démission verbale formulée par M. François Mercier, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la démission de M. François Mercier au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 19 mars 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Mercier pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-04-165 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME FRANCINE BERUBE-LEBOEUF AU POSTE DE TECHNICIENNE A LA DOCUMENTATION, BIBLIOTHEQUE ARMAND-FRAPPIER, AU SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la lettre formulée par M^{me} Francine Bérubé-Leboeuf avisant la municipalité de sa retraite au poste de technicienne à la documentation, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M^{me} Francine Bérubé-Leboeuf au poste de technicienne à la documentation, bibliothèque Armand-Frappier, au Service récréatif et communautaire, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} mai 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Bérubé-Leboeuf pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-04-166 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES DELISLE AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Jacques Delisle avisant la municipalité de sa retraite au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Jacques Delisle au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant effective à compter du 1^{er} mai 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Delisle pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-04-167 CONGEDIEMENT DE L'EMPLOYE NUMERO 7610

À la suite des informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède au congédiement de l'employé numéro 7610, le tout prenant effet immédiatement.

ADOPTÉ

2010-04-168 CREATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN CONSTRUCTION AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel réalisée par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis ;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la création d'un poste d'inspecteur en construction au Service de l'urbanisme et des permis ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste d'inspecteur en construction au Service de l'urbanisme et des permis, lequel est assujéti à la convention collective régie par le Syndicat national des fonctionnaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-04-169 NOMINATION AU POSTE DE PREPOSE AUX BATIMENTS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Denis Cloutier au poste de préposé aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Cloutier à ce poste soit déterminée en fonction des besoins du service concerné ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Cloutier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-04-170 NOMINATIONS AUX POSTES DE POMPIER PERMANENT A TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de pompiers permanents à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes aux postes de pompier permanent à temps partiel au Service de sécurité incendie :

- M. Kenny Bruton ;
- M. Pierre-Hugues Chatigny ;
- M. Olivier Codsí ;
- M. Frédéric Coallier ;
- M. Régis Labelle ;
- M. Jean-Sébastien Laniel ;
- M. Marc-André Leclerc ;
- M. François Prévost ;

QUE la date d'entrée en fonction de MM. Bruton, Chatigny, Leclerc et Prévost à ces postes soit prévue dans la semaine du 9 mai 2010 et celle de MM. Coallier, Codsí, Labelle et Laniel à ces postes soit prévue dans la semaine du 30 mai 2010 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'elles s'engagent à établir et à maintenir leur domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-04-171 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DEPART POUR LE MOIS DE MARS 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2010 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 avril 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2010.

ADOPTÉ

2010-04-172 AUTORISATION DE SIGNATURES RELATIVES AUX IMMEUBLES ADJUGES A LA SUITE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 23 JUIN 2009

VU la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires effectuée le 23 juin 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes et documents prévus en vertu des articles 525, 532, 533 et 538 de la *Loi sur les cités et villes* relativement aux immeubles adjugés à la suite de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 23 juin 2009 ;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, afin de réaliser les actes de vente définitive aux adjudicataires.

ADOPTÉ

2010-04-173 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMERO 138 TOTALISANT 5 503 243,30 \$ ET DE LA LISTE DES CHEQUES ANNULES NUMERO 17

La liste des comptes numéro 138 et la liste des chèques annulés numéro 17 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 138 totalisant 5 503 243,30 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 17 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 12 AVRIL 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 12 avril 2010 est déposé devant ce conseil.

2010-04-174 ENTENTE DE SERVICE DE REPONSE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LA VILLE DE LEVIS

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à une proposition de renouvellement du service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'à un service de répartition pour son Service de sécurité incendie et le traitement des appels administratifs, déposée par la Ville de Lévis, étant donné que la tarification des lignes téléphoniques a été modifiée et que le contrat actuel concernant le centre d'appels 9-1-1 est échu ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre de service de la Ville de Lévis pour le service centralisé d'appels 9-1-1 ainsi que pour le service de répartition incendie et de traitement des appels administratifs ;

QUE la Ville conclue une entente intermunicipale avec la Ville de Lévis relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1, à la répartition des appels incendie, à certains appels administratifs et autres services déterminés, pour une durée de 5 ans ayant débuté le 1^{er} décembre 2009 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale précitée.

ADOPTÉ

2010-04-175 AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON AUX REGATES DE VALLEYFIELD INC. POUR LA TENUE DE LEURS ACTIVITES

VU la demande formulée par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. requérant l'autorisation du conseil municipal pour l'utilisation de parcs et places publiques pour la vente de boisson enivrante sur le site des régates de Valleyfield dans le cadre de leurs activités qui se dérouleront les 23 et 24 juin 2010 et du 2 au 11 juillet 2010 ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. à demander un permis de boisson dans le cadre de leurs activités ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante dans les parcs et places publiques lors de l'ensemble des activités tenues et supervisées par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc., pour les 23 et 24 juin 2010 et pour la période du 2 au 11 juillet 2010, aux conditions suivantes :

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture de la rue Salaberry, entre la rue Moïse-Plante et l'entrée du cimetière, de 10 h à 16 h, dans le cadre de l'activité journée porte ouverte organisée par la compagnie Diageo Approvisionnement Mondial Valleyfield afin de souligner le 65^e anniversaire de leur usine, activité qui se tiendra le 15 mai 2010.

ADOPTÉ

2010-04-178 DIVERSES AUTORISATIONS AU CLUB DE CANOË-KAYAK LES DEUX-RIVES INC. POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITE DE COURSE DE BATEAUX-DRAGONS

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes de la course de bateaux-dragons et de la popularité grandissante de ce genre d'évènement tant au niveau provincial que canadien et international ;

CONSIDÉRANT le professionnalisme et l'expérience de 22 Dragons qui fournira les bateaux et les autres équipements nécessaires au bon déroulement de la compétition ;

ATTENDU QUE la compétition de Salaberry-de-Valleyfield fait partie d'un circuit provincial de onze (11) villes dans le cadre de la série « 22 Dragons » ;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera dans notre municipalité plus de 450 athlètes en provenance de toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QU'un montant d'argent sera versé à un organisme humanitaire, soit le Café des deux Pains ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue d'une activité de course de bateaux-dragons organisée par le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc., le 19 juin 2010 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de canoë-kayak Les Deux-Rives inc. à tenir une activité de course de bateaux-dragons, le 19 juin 2010, de 7 h à 20 h, dans la baie Saint-François et au parc Delpha-Sauvé et à installer des affiches et des banderoles sur la jetée Nicholson ;

QUE la Ville autorise la fermeture du stationnement du parc Delpha-Sauvé et de la piste cyclable à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé le 19 juin 2010, de 6 h à 20 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 19 juin 2010, entre 7 h et 20 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2010-04-179

**DIVERSES AUTORISATIONS POUR LA TENUE DE LA FETE NATIONALE,
VOLET LOCAL**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de diverses activités dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, les 23 et 24 juin 2010, au parc Delpha-Sauvé, au parc Quatre-Saisons, au parc Philippe-Julien et dans les rues de la municipalité ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue des activités locales mentionnées ci-après afin de permettre la tenue des festivités de la Saint-Jean, selon la programmation élaborée en collaboration avec Valspec inc., Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield, la Société Saint-Jean-Baptiste, secteur Saint-Timothée et la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield :

- utilisation du parc Quatre-Saisons (sous-sol de l'église Saint-Pie-X en cas de pluie), le 23 juin 2010, de 8 h à minuit : animation pour les jeunes, spectacle en soirée et feu de joie ;
- utilisation du Centre sportif de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif, le 23 juin 2010 : souper, soirée folklorique, feu de joie ;
- installation de pavoisement du 21 au 25 juin 2010 à différents endroits du secteur Saint-Timothée : rue Saint-Laurent, église de Saint-Timothée, entrée du pont Masson et rue Armand ;
- fermeture du site et du stationnement du parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2010, de 15 h à 1 h, et le 24 juin 2010, de 17 h à minuit ;

QUE la Ville autorise la tenue du défilé de la Saint-Jean, le 24 juin 2010, dans les diverses rues de la municipalité et approuve le parcours proposé par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

QUE la Ville autorise la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2010, à 22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-François ;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- . parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2010 : 23 h ;
- . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2010 : 1 h ;
- . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2010 : 1 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur les sites de ces activités, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants :
 - . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2010 : 18 h à 1 h ;
 - . parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2010 : 15 h à minuit ;
 - . Centre sportif de Saint-Timothée, le 23 juin 2010 : 17 h à 1 h ;
 - . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2010 : 18 h à 1 h ;
- que lesdits organismes s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités ;

- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 35 700 \$ auxdits organismes.

ADOPTÉ

2010-04-180 MODIFICATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LA PROPRIETE DE LA CITE DES ARTS ET DES SPORTS ET DU CEGEP DE VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-119 adoptée lors de la séance du conseil du 16 mars 2010 par laquelle le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la Cité des Arts et des Sports et le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield relative à la construction, la rénovation et le financement d'équipements sportifs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite convention afin de corriger le montant des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention modifiée ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention modifiée avec la Cité des Arts et des Sports et le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield relative à la construction, la rénovation et le financement d'équipements sportifs, afin de modifier le montant des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports de « 5 258 188 \$ » par « 6 745 030 \$ », pour une période de vingt (20) ans, à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2030, le tout conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'engagement de crédit de plus de cinq (5) ans et au cautionnement, le cas échéant ;

QUE le conseil municipal confirme la contribution annuelle au service de la dette de la Cité des Arts et des Sports pour la construction et la rénovation de la piscine et la contribution annuelle au service de la dette du Collège de Valleyfield pour la construction d'une surface synthétique.

ADOPTÉ

2010-04-181 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES REGATES DE VALLEYFIELD INC. POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE ET MATERIELLE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre les Régates de Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à la séance du conseil du 12 mai 2009, relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide matérielle dans le cadre de l'événement des régates ;

ATTENDU QUE ledit organisme désire apporter des modifications à ce protocole d'entente ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser les modifications demandées par cet organisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les modifications apportées au protocole d'entente intervenu avec Les Régates de Valleyfield inc. relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide matérielle dans le cadre de l'événement des régates, à savoir :

- l'article 1.2 dudit protocole d'entente est modifié par l'ajout de la phrase suivante : « L'organisme doit approuver la conception graphique. » ;
- le tableau inscrit à l'article 4.3.8 dudit protocole d'entente est modifié, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2010-04-182 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ANIM'ACTION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARC REGIONAL DES ILES DE SAINT-TIMOTHEE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'exploitation du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011 ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 90 530 \$ audit organisme ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-04-183 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE MATERIELLE ET FINANCIERE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield

(PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide matérielle et financière pour la revitalisation et le développement social dans les anciens quartiers ;

CONSIDÉRANT les défis particuliers auxquels la Ville est confrontée comme ville centre ;

CONSIDÉRANT les constats effectués par les membres de la communauté en ce qui a trait à l'état de pauvreté et de dévitalisation se concentrant dans les quartiers anciens de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville est un des huit (8) partenaires ayant signé le cadre d'intervention en mai 2000 ;

CONSIDÉRANT le désir de ces partenaires d'accroître leur collaboration afin d'accélérer le démarrage d'initiatives stratégiques à l'occasion d'un plan d'action conjoint ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) relatif à l'octroi d'une aide matérielle de 12 258 \$ et d'une aide financière de 85 000 \$ dans le cadre de la revitalisation des anciens quartiers de la municipalité, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2010-04-184 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS
DU SUROÏT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE, VOLET
REGIONAL**

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de service à intervenir entre la Société nationale des Québécois du Suroît, Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'organisation de la fête nationale du Québec dans la région du Suroît ;

ATTENDU QUE Valspec inc. organise depuis 9 ans le volet régional de la fête nationale ;

ATTENDU QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois oblige les villes hôtes à signer elles-mêmes une entente de service avec les Sociétés nationales régionales ;

ATTENDU QU'une subvention de 15 000 \$ est rattachée à la signature de ladite entente de service et qu'elle sera versée directement à Valspec inc. sur demande de la Ville ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite entente de service ;

VU les paragraphes 2 et 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de service avec la Société nationale des Québécois du Suroît et Valspec inc. en vue d'assurer la production et la promotion du volet régional de la fête nationale 2010, dont la réalisation, la production et la gestion sont confiées à Valspec inc., et autorise la tenue de cet événement, les 23 et 24 juin 2010, sur le site du parc Delpha-Sauvé ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de service précitée.

ADOPTÉ

2010-04-185 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CAMP DE VACANCES FAMILIALES VALLEYFIELD INC. POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMP DE VACANCES FAMILIALES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (Camp Dom Bosco) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'exploitation du camp de vacances familiales ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (Camp Dom Bosco) relatif à la gestion et l'exploitation du camp de vacances familiales, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013 ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 25 000 \$ audit organisme ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-04-186 AUDITION DES PERSONNES INTERESSEES RELATIVEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DES 5370-5380, BOULEVARD HEBERT AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ET REPONSE A CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Judith Gagné, architecte chez Massicotte et Dignard, a formulé, pour et au nom de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield, une

demande de dérogation mineure pour les lots 116-2 et 116-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour la construction d'une passerelle couverte, non fermée, sur le lot 116-2, pour le 5370 et le futur 5380, boulevard Hébert ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0011 pour les lots 116-2 et 116-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 5370 et au futur 5380, boulevard Hébert, demande formulée par M^{me} Judith Gagné, architecte chez Massicotte et Dignard, pour et au nom de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield, pour la construction d'une passerelle couverte, non fermée, sur le lot 116-2, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge de recul nulle par rapport à la ligne latérale mitoyenne, alors que les articles 7.3 et 7.4 du Règlement 150 concernant le zonage prescrivent des marges minimales de 1,5 mètre des lignes de lots latérales et arrière.

ADOPTÉ

2010-04-187

AUDITION DES PERSONNES INTERESSEES RELATIVEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DU 4, RUE JORON AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE DEUX ETAGES ET L'AMENAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT ET REPONSE A CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Patrick Audette de la compagnie Habitation Suroît, a formulé, pour et au nom de M^{me} Madeleine Vernier-Charlebois, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 247 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la construction d'un bâtiment de deux (2) étages et de quatre (4) logements situé au futur 4, rue Joron, ainsi que pour l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement en cour avant ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0013 pour le lot 3 247 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au futur 4, rue Joron, demande formulée par M. Patrick Audette de la compagnie Habitation Suroît, pour et au nom de M^{me} Madeleine Vernier-Charlebois, pour la construction d'un bâtiment de deux étages et de quatre logements avec une marge avant de 8,5 mètres et une marge arrière de 4,57 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige que le bâtiment s'insère entre les deux constructions existantes de part et d'autre et qu'il respecte une marge arrière d'au moins 6 mètres, ainsi que pour l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement en cour avant dans deux (2) aires distinctes qui, ensemble, auront plus de 40 % de la largeur du terrain, empièteront de plus de 3,25 mètres en façade du bâtiment et qui ne seront pas à 6 mètres l'une de l'autre, tel que prescrit

aux articles 9.1 et 9.2.3 du Règlement 150 concernant le zonage, tel que présenté sur les documents déposés par les architectes Massicotte et Dignard, en date du 5 mars 2010, à condition qu'au moins un arbre à faible déploiement soit planté entre les deux entrées, en même temps que la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

2010-04-188 AUDITION DES PERSONNES INTERESSEES RELATIVEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DU 408, RUE MAISONNEUVE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BATIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET REPOSE A CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Céline Daoust et M. Maurice Pilon ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 819 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 408, rue Maisonneuve ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0007 pour le lot 3 819 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 408, rue Maisonneuve, demande formulée par M^{me} Céline Daoust et M. Maurice Pilon, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant secondaire de 4,45 mètres au croisement des rues Maisonneuve et Guilbault et de 5,87 mètres du côté de la rue Guilbault, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-522 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-04-189 AUDITION DES PERSONNES INTERESSEES RELATIVEMENT A LA DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DU 88, RUE SAINT-LAURENT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT PRINCIPAL ET REPOSE A CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jacques Laberge a formulé, pour et au nom de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, une demande de dérogation mineure pour le lot 75-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement du bâtiment principal existant situé au 88, rue Saint-Laurent ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0016 pour le lot 75-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 88, rue Saint-Laurent, demande formulée par M. Jacques Laberge, pour et au nom de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, pour l'agrandissement du bâtiment principal existant avec un pourtour en porte-à-faux d'une profondeur (projection au sol) de 2,0 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige d'un porte-à-faux qu'il ne dépasse pas une profondeur de 60 centimètres.

ADOPTÉ

2010-04-190 AUTORISATION AU RESTAURANT CAFE BISTRO EXOTIQUA INC. POUR L'AMENAGEMENT D'UN CAFE-TERRASSE SUR LA RUE VICTORIA

VU la demande formulée par M. Somitra Mer, propriétaire du restaurant Café Bistro Exotiqua inc., relativement à l'aménagement d'une terrasse extérieure pour la période estivale ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'autorisation de l'aménagement d'un café-terrasse sur le trottoir pour le restaurant Café Bistro Exotiqua inc., face au 215, rue Victoria ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Somitra Mer, propriétaire du restaurant Café Bistro Exotiqua inc., à aménager un café-terrasse sur le trottoir face à son restaurant situé au 215, rue Victoria, selon l'esquisse réalisée par M. Michel Laniel, architecte, pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre 2010, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- lieu d'activité délimité ;
- aucune implantation de structure permanente ;
- aucune musique extérieure ni animation ;
- respect d'un passage piétonnier de 1,5 mètre ;
- prohibition de préparation de repas sur le trottoir ;
- entretien régulier des lieux ;
- heures d'ouverture et d'utilisation de 7 h à 1 h ;

QU'un montant de 600 \$ soit exigé à titre de redevance pour l'utilisation de la propriété municipale.

ADOPTÉ

2010-04-191

AUTORISATION A LA FONDATION MOÏSE-PLANTE ET A LA BANQUE NATIONALE POUR LA TENUE D'UNE SOIREE-SPECTACLE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE DE COLLECTE DE FONDS

ATTENDU QUE la Fondation Moïse-Plante et la Banque Nationale désirent organiser une soirée-spectacle au centre civique dans le cadre d'une activité de collecte de fonds, le 18 juin 2010 ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la tenue de cette activité ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une soirée-spectacle dans le cadre d'une activité de collecte de fonds organisée par la Fondation Moïse-Plante et la Banque Nationale, activité qui se tiendra au centre civique situé au 84, rue Marquette, le 18 juin 2010.

ADOPTÉ

2010-04-192

DEMANDE D'AUTORISATION DE GAZ METRO AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC POUR LA RELOCALISATION DU POSTE DE DETENTE NUMERO 2373

VU la demande formulée par Gaz Métro concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, la relocalisation du poste de détente numéro 2373 en bordure du boulevard Sainte-Marie, sur le lot P-120-4 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin d'autoriser la relocalisation du poste de détente numéro 2373 en bordure du boulevard Sainte-Marie appartenant à Gaz Métro, plus particulièrement sur le lot P-120-4 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

QUE le conseil municipal transmette avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), tel que préparé par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis ;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande d'autorisation provenant de Gaz Métro qu'elle lui transmet pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une

fin autre que l'agriculture du lot P-120-4 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-04-193 MANDAT A UNE FIRME DE SPECIALISTES EN ENVIRONNEMENT POUR LA CARACTERISATION DES COURS D'EAU EN ZONE URBAINE DE LA VILLE

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'octroi d'un mandat à une firme de spécialistes en environnement afin de réaliser une caractérisation des cours d'eau de la municipalité dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des milieux naturels et pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux lorsque complétés, le cas échéant;

VU l'offre de service de la firme de spécialistes en environnement SAGIE inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de spécialistes en environnement SAGIE inc. pour la réalisation d'une caractérisation des cours d'eau de la municipalité, à savoir :

- la typologie des canaux de drainage ;
- l'état des bandes riveraines ;
- les habitats fauniques significatifs ;
- la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant ;

dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des milieux naturels, pour un montant de 22 000 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 12 avril 2010 ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés de la firme SAGIE inc., lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-04-194 CONTRAT AVEC L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CAMPIFELIN INC. POUR LE CONTROLE ANIMALIER

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre l'organisme sans but lucratif Campifélin inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au service de contrôle animalier de la municipalité ;

VU la recommandation du directeur au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature dudit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat relatif au service de contrôle animalier à l'organisme sans but lucratif Campifélin inc., selon les conditions mentionnées dans ledit contrat, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité.

ADOPTÉ

2010-04-195 DON AUX POMPIERS DU HONDURAS

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer un don aux pompiers du Honduras en leur remettant certains équipements de combat et du matériel incendie qui ne respectent plus les normes en Santé sécurité du travail (SST) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise de faire don au Service de sécurité incendie de Tela au Honduras des équipements incendie qui ne respectent plus les normes en Santé sécurité du travail, tel que plus amplement décrit dans la liste préparée par le chef à l'unité Opérations au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

2010-04-196 MANDATS A UNE FIRME D'ARCHITECTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CASERNE PAUL-MARLEAU ET DE LA COUR MUNICIPALE ET CEUX DE L'HOTEL DE VILLE

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie relative à l'octroi d'un mandat à un architecte pour la réalisation d'études préparatoires et de l'estimation budgétaire dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'édifice Paul-Marleau et de la cour municipale ainsi qu'un mandat pour les travaux de réparation de la maçonnerie de l'hôtel de ville ;

VU l'offre de service de l'architecte Léon Codebecq ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de l'architecte Léon Codebecq pour la réalisation d'études préparatoires et de l'estimation budgétaire dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'édifice Paul-Marleau et de la cour municipale ainsi que des travaux de réparation de la maçonnerie de l'hôtel de ville, pour un montant global de 22 000 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 8 avril 2010 ;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement dans le cadre des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux.

ADOPTÉ

2010-04-197 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-ENV-01 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAMERAS A L'USINE DE FILTRATION

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-01 relative à la fourniture et l'installation de caméras à l'usine de filtration, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Sécurité Quenneville inc.	21 306,70 \$
Caméra Cachée inc.	23 681,17 \$
Sécurité Mario enr.	33 586,36 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sécurité Quenneville inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Sécurité Quenneville inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de caméras à l'usine de filtration, pour un montant de 21 306,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-01.

ADOPTÉ

2010-04-198 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-ENV-08 : REFECTION DES BORDURES DE RUES EN BETON BITUMINEUX

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-08 relative à la réfection des bordures de rues en béton bitumineux, pour l'année 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pavages Duroseal (9203-3398 Québec inc.)	41 735,53 \$
Asphalte Verner inc.	43 558,46 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavages Duroseal ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Pavages Duroseal (9203-3398 Québec inc.) un contrat pour la réfection des bordures de rues en béton bitumineux, pour l'année 2010, pour un montant de 41 735,53 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-08.

ADOPTÉ

2010-04-199 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-ENV-15 : FOURNITURE ET DISPOSITION DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES MATERIAUX SECS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-15 relative à la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs, pour l'année 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Récupération Mario Hart inc.	64 987,79 \$
RCI Environnement inc.	111 746,25 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Récupération Mario Hart inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Récupération Mario Hart inc. un contrat pour la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs, pour l'année 2010, pour un montant de 64 987,79 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-15.

ADOPTÉ

2010-04-200 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-ENV-16 : FAUCHAGE DES TERRAINS VACANTS ET DES BORDS DE CHEMINS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-16 relative au fauchage des terrains vacants et des bords de chemins, pour l'année 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

B.L. Pelouses inc.	39 906,96 \$
9029-2533 Québec inc.	49 608,56 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie B.L. Pelouses inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie B.L. Pelouses inc. un contrat pour le fauchage des terrains vacants et des bords de chemins, pour l'année 2010, pour un montant de 39 906,96 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-16.

ADOPTÉ

2010-04-201 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-SRC-07 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGENIERIE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SURFACE DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC MARQUETTE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-07 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis dans le

cadre des travaux de rénovation de la surface du terrain de soccer et du système d'éclairage du parc Marquette, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Design et solutions pour surfaces sportives F.H. Itée (DSSS)	50 793,75 \$
---	--------------

VU la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Design et solutions pour surfaces sportives F.H. Itée (DSSS) ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Design et solutions pour surfaces sportives F.H. Itée (DSSS) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la rénovation de la surface du terrain de soccer et de l'installation du système d'éclairage du parc Marquette, pour un montant de 50 793,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-07 ;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement dans le cadre des travaux de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette.

ADOPTÉ

2010-04-202 INVITATION A SOUMISSIONNER 2010-SRC-14 : ENTRETIEN D'ÎLOTS D'ARBUSTES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-14 relative à l'entretien des îlots d'arbustes dans les parcs et espaces verts de la municipalité, pour les années 2010 et 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Aménagement Chartrand	53 277 \$
Centre Jardin Denis Brisson	55 083 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aménagement Chartrand ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Aménagement Chartrand un contrat pour l'entretien des îlots d'arbustes dans les parcs et espaces verts de la municipalité, pour un montant global de 53 277 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-SRC-14 ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 1 387 \$ inscrit au rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

A-2010-04-007 AVIS DE MOTION POUR UN REGLEMENT D'EMPRUNT DECRETANT DES TRAVAUX DE RENOVATION, DE REFECTION ET DE REPARATION DE DIVERS EDIFICES MUNICIPAUX AINSI QUE DE RENOVATION DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC MARQUETTE

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux ainsi que de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette.

DEPOT DU CERTIFICAT RELATIF AU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES A VOTER POUR LE REGLEMENT 195

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 31 mars 2010, pour le Règlement 195 décrétant des travaux de rénovation de conduites d'aqueduc de diverses rues ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2010-04-203 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU REGLEMENT 196 DECRETANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE NOTRE-DAME AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 196 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 196 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2010-04-008 AVIS DE MOTION POUR UN REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

2010-04-204

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 150-05 MODIFIANT LE REGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-05 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2010-04-205

APPUI A LA COALITION TRAIN RAPIDE : OBJECTIF RIVE SUD POUR LE PROJET D'UN TRAIN RAPIDE DANS LE CORRIDOR QUEBEC-MONTREAL-WINDSOR

ATTENDU QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent est une région importante, en termes de poids économique, comprenant des secteurs exportables (basiques) ;

ATTENDU QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent s'insère dans un axe économique nord-sud important et que le développement du Québec doit permettre d'intégrer une stratégie complémentaire de développement économique sur cet axe à la stratégie historique est-ouest ;

ATTENDU QUE le projet de train rapide fait présentement l'objet d'une étude financée par des fonds publics provenant des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario ;

ATTENDU QUE les fonds publics disponibles pour la réalisation de cette étude doivent être utilisés dans le meilleur intérêt des contribuables ;

ATTENDU QUE les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les études de coûts associés à ce projet puissent couvrir toutes les options possibles et envisageables ;

ATTENDU QUE cette étude doit s'effectuer dans le meilleur intérêt de la population qui devra repenser les moyens de transport, et plus particulièrement celui du transport en commun ;

ATTENDU QUE le projet d'un train rapide est important pour le développement économique du Québec dans son ensemble et principalement dans le corridor où il circulera ;

ATTENDU QUE le projet de train rapide aura une incidence directe sur la réduction des gaz à effet de serre et un impact positif pour réduire la congestion des véhicules sur les autoroutes situées entre Québec et Montréal ;

ATTENDU QUE le train rapide entre Québec et Montréal peut transiter sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, soit sur la rive nord ou sur la rive sud ;

ATTENDU QUE les résultats de cette étude doivent permettre à un comité de faire les meilleures recommandations possible afin d'assurer une décision éclairée et objective quant au tracé final qui sera utilisé pour le meilleur intérêt du développement économique et durable du Québec et du Canada ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

D'appuyer le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor, sans toutefois se positionner sur une technologie en particulier ;

De faire toutes les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales, tant au gouvernement du Canada qu'au gouvernement du Québec, pour exiger que les études actuelles ou futures dans ce dossier tiennent compte de tous les scénarios possibles de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, soit un trajet sur la rive nord et un trajet sur la rive sud.

ADOPTÉ

2010-04-206 LIBERATION ET AUTORISATION DE DEPENSES A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE PARTICIPER AU COLLOQUE DU RESEAU DES ELUES MUNICIPALES DE LA MONTEREGIE EST

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M^{me} la conseillère Louise Sauvé à assister au colloque organisé par le Réseau des élues de la Montérégie Est qui se tiendra le 7 mai 2010, à Saint-Jean-sur-Richelieu ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2010-04-207 LIBERATION ET AUTORISATION DE DEPENSES AU MAIRE AFIN D'ASSISTER AU COLLOQUE DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister au colloque de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra les 16, 17 et 18 juin 2010, à Milwaukee dans l'état du Wisconsin, aux États-Unis ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2010-04-208 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLEANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Jean-Jacques Leduc pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2010 ;

QUE M. Leduc soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités ;

QUE M. Leduc soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste ;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2010-04-209 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE SIEGER AU COMITE FEMMES ET VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} la conseillère Louise Sauvé afin de siéger au sein du comité Femmes et ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-04-210 VACATION ET FRAIS DE REPRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN D'ASSISTER AU CONGRES ANNUEL DE L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les membres du conseil à participer au congrès 2010 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 13 au 15 mai 2010, à Québec ;

QUE les frais de congrès comprenant l'hébergement et les frais de forfaits-repas soient entièrement assumés par la municipalité ;

QUE les dépenses afférentes à cette vacation soient assumées par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'un montant de 85 \$ par jour, par membre du conseil.

ADOPTÉ

PERIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Remerciements des responsables du Camp de vacances familiales Valleyfield inc. pour toute l'aide apportée pour le maintien en opération du camp de vacances familiales.
- Demande de maintien du caractère patrimonial de l'ancien hôtel de ville de Saint-Timothée.
- Information transmise au conseil indiquant que les cheminées du Musée de société des Deux-Rives contiennent à l'intérieur de chacune une pousse d'arbre.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-04-211 LEVEE DE LA SEANCE

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 20 avril 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier